

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 50

Séance du : 12 décembre 2023

Objet : Création d'un emploi non permanent

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 14 décembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc JAVAUX (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Laurent CARDOT.

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»»

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien des espaces verts de la commune (projet de végétalisation),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'Adjoint Technique Territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de douze mois allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus,

- Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par la nécessité de l'entretien permanent des espaces verts de la commune (projet de végétalisation),

- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 25 heures hebdomadaires (soit 25/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : agent d'entretien polyvalent,

- Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience professionnelle à un poste similaire exigé,

- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, à l'indice brut 367 / indice majoré 366,

2023 079

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de votants : 14

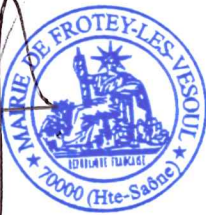
Vote : 14 Pour

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance

Nora ATAMNA